



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire.

La séance est ouverte à 19h00.

À l'ouverture de la séance étaient :

Présents :

Gilles BATAIL, Patricia CHARRETIER, Paulo PAIXAO, Françoise FOUQUET, Dominique MARC, Sylvie PAGES, Dominique THERAULAZ, Nadine LANGLOIS, Alain MIRZA, Sylvain JONNET, Rodolphe CERCEAU, Victor GUERARD, Natacha BOUVILLE, Annie NIVERT, Dina MARTINS, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Samia GOLANO, Vincent BENOIST, Laurence DELAPORTAS, Raphael SEGERER, Catherine DOMENECH, Khaled LAOUITI,.

Absents excusés avec pouvoir :

Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL,

Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET,

Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Françoise FOUQUET

Janina LE PAPE ayant donné pouvoir à Annie NIVERT,

Antonio José SILVA DE CARVALHO ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ,
Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Sylvie PAGES,
Sarah MACHROUH ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST.

Absents excusés sans pouvoir :

Sosthène PALA MAWA, Christelle RIBOUILLARD, Hicham AICHI, Sylvie SINIVASSIN, Patricia HALUSKA.

Observations de séance :

Monsieur Sosthène PALA MAWA entre en séance à 19h09.

1. 2024-076 - Désignation du secrétaire de séance pour le conseil municipal du 14 novembre 2024

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Victor GUERARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de désigner Monsieur Victor GUERARD comme secrétaire de séance.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Nous avons, comme premier point à adopter, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024.

2. 2024-077 - Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024

Nous n'avons pas reçu d'observation. Est-ce qu'il y en a à formuler en séance ? Je n'en vois pas. On considère donc qu'il est adopté. Merci.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2024.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant c'est l'information au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

3. 2024-078 - Information du conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

Est-ce que la liste transmise appelle des questions ou observations ? Non ?

On considère donc que l'information a été donnée et je vous en remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE DE PRENDRE ACTE :

- De l'information du Conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est l'avis sur les dérogations au repos dominical au titre de l'année 2025. Rodolphe, s'il te plaît.

4. 2024-079 - Avis sur les dérogations au repos dominical au titre de l'année 2025

M. Rodolphe CERCEAU, Conseiller municipal délégué : Merci, M. le Maire. Les établissements de commerce de détail sont autorisés à déroger à la règle du repos dominical, à raison de 12 dimanches, au maximum, par an, par branche d'activité. La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Si le nombre des dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. Les commerces de détail de Dammarie-lès-Lys peuvent trouver intéressant de déroger à la règle du repos dominical, afin de tenir compte des habitudes de consommation des habitants.

Il est envisagé une dérogation pour 12 dimanches selon les branches d'activités. L'avis de la communauté d'agglomération de Melun-Val-de-Seine a été sollicité. Sans réponse de sa part, son avis est réputé favorable. Il est proposé au conseil municipal de décider d'émettre un avis sur la liste des dimanches pour les commerces de détail à prédominance alimentaire, notamment les superettes,

moyennes et grande surface. Vous avez la liste des dimanches en question, pour les commerces de détails spécialisés ou autre que dans le secteur automobile, idem pour les dimanches, et pour les commerces de détails du secteur automobile. Il est proposé aux membres du conseil municipal de décider d'autoriser le Maire, si nécessaire et selon les besoins nouveaux des commerces, à modifier ces dates au cours de l'année 2025.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Merci Rodolphe. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? C'est un point qui revient de manière récurrente. Pas de question ? On va donc le mettre au voix. Il y a-t-il des votes contre ?

Donc, quatre et un pouvoir sans doute, ça fait 5. Abstention ? Ne prend pas part aux votes ? Bien, je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

D'émettre un avis favorable sur la liste des dimanches suivants qui correspondent à de fortes périodes d'activité commerciale.

Pour les commerces de détail à prédominance alimentaire (notamment les supérettes, moyennes et grandes surfaces) :

- - Le dimanche 12 janvier 2025
- - Le dimanche 30 mars 2025
- - Le dimanche 29 juin 2025
- - Le dimanche 07 septembre 2025
- - Le dimanche 28 septembre 2025
- - Le dimanche 16 novembre 2025
- - Le dimanche 23 novembre 2025
- - Le dimanche 30 décembre 2025
- - Le dimanche 07 décembre 2025
- - Le dimanche 14 décembre 2025
- - Le dimanche 21 décembre 2025
- - Le dimanche 28 décembre 2025

Pour les commerces de détail spécialisés, autres que dans le secteur automobile :

- - Le dimanche 12 janvier 2025
- - Le dimanche 09 février 2025

- - Le dimanche 25 mai 2025
- - Le dimanche 15 juin 2025
- - Le dimanche 17 aout 2025
- - Le dimanche 31 aout 2025
- - Le dimanche 28 novembre 2025
- - Le dimanche 30 novembre 2025
- - Le dimanche 07 décembre 2025
- - Le dimanche 14 décembre 2025
- - Le dimanche 21 décembre 2025
- - Le dimanche 28 décembre 2025

Pour les commerces de détail du secteur automobile :

- - Le dimanche 19 janvier 2025
- - Le dimanche 16 mars 2025
- - Le dimanche 15 juin 2025
- - Le dimanche 06 juillet 2025
- - Le dimanche 13 juillet 2025
- - Le dimanche 20 juillet 2025
- - Le dimanche 27 juillet 2025
- - Le dimanche 03 aout 2025
- - Le dimanche 14 septembre 2025
- - Le dimanche 12 octobre 2025
- - Le dimanche 14 décembre 2025
- - Le dimanche 21 décembre 2025

Il est proposé aux membres du conseil municipal de décider :

- D'autoriser le Maire, si nécessaire et selon les besoins nouveaux des commerces, à modifier ces dates au cours de l'année 2025.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : On va passer au point suivant. Annie, tu vas nous parler de la crèche Jacqueline Bonjean et du rapport annuel 2023 du délégataire.

5. 2024-080 - Délégation de service public relative à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant Jacqueline Bonjean : rapport annuel 2023 du délégataire

Mme Annie NIVERT, Conseillère municipale déléguée : La crèche, d'une capacité de 40 berceaux, est gérée dans le cadre d'une délégation de service public par les petits chaperons rouges LPCR depuis le 1er septembre 2018. 76 enfants étaient inscrits en accueil régulier, 8 en accueil occasionnel pour un total de 68 090 heures réalisées, contre 67 116 en 2022, 76 478 heures facturées contre 78 471 en 2022.

L'amplitude d'accueil est de 11 heures par jour, de 7h30 à 18h30. La majorité des contrats est de 5 jours. Le mercredi est la journée la plus faible en termes de fréquentation. De ce fait, il a été convenu de proposer les places disponibles aux enfants de 4 ans qui n'ont pas de place au centre de loisirs. En 2023, la structure a été fermée 5 semaines, 4 en été et 1 à Noël.

Le rapport d'activité 2023 présente des résultats très positifs en termes de satisfaction des familles, comme l'illustrent les réponses aux deux enquêtes réalisées.

En mars 2023, 41% des parents ont répondu avec un taux de satisfaction de 82% et en octobre 2023, 51% des parents ont répondu avec un taux de satisfaction de 96%. La participation des familles aux ateliers jardinage, potager et compost, création de jouets avec des objets recyclés, ou aux réunions parents, conseil de crèche, ou fêtes de fin d'année etc... attestent également de leur attachement et leur adhésion au projet de la structure.

Objectif 2024 : Développer encore plus l'accueil occasionnel, car il ne compense pas totalement les congés d'absence classique. C'est un des axes majeurs d'amélioration. Les formations professionnelles sont également une priorité afin d'accompagner le projet pédagogique.

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Merci. Est-ce que ce rapport appelle des questions ? Monsieur Benoît ?

M. Vincent BENOIST : Oui, on avait deux remarques. La première, ce n'est pas parce que les différents types de sociétés qui s'occupent de la petite enfance, il y a régulièrement des choses, mais pourquoi on ne pourrait pas être accompagné d'un cabinet conseil pour regarder les choses un petit peu plus en profondeur, parce que même si on constate qu'il y a des avis qui sont plutôt bons par rapport aux précédentes années, malgré tout, il n'y a que la moitié des parents qui répondent aux questionnaires. Et puis la deuxième remarque, quand on regarde sur les deux dernières années, on a plus de la moitié du personnel quasiment qui a changé. Or, on sait que dans les crèches, avoir une continuité de personnel, permet aussi aux enfants d'être plus en confiance.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Sur le premier point, j'ai tendance à admettre qu'on peut investiguer un petit peu plus mais, on a vraiment un bon retour des parents. Je suis allé à la réouverture, j'en ai croisé un certain nombre et je n'ai pas eu de remarque négative. Il est vrai qu'à ce moment-là, les parents peuvent être pressés mais on a vraiment systématiquement des bons retours. En tout cas, si on a la moindre alerte, il faut le faire. Annie, peut-être as-tu d'autres éléments ?

Mme Annie NIVERT : je suis allée au goûter organisé par la crèche pour le retour à Bonjean. Il y avait énormément de parents. J'ai pu les voir seul à seul en dehors de la directrice. Ils sont ravis pour plusieurs choses. D'abord, l'équipe est soudée. Il y a eu des changements dans l'équipe mais la directrice Melissa a réussi à souder une équipe. Et vraiment, c'est un cocon. Je ne peux pas dire autre chose. Les parents sont ravis. Ils m'ont dit qu'ils étaient vraiment contents.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : C'est la réponse au premier point et pour le second.

Mme Annie NIVERT : On a un cabinet Adexel.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Vous avez aussi évoqué la stabilité de l'équipe. Moi, en tout cas ce que j'ai vu ce matin, ce sont des enfants qui avaient l'air en toute confiance avec les personnes qui s'occupaient d'eux. Cela-dit, la vigilance de tous les instants s'impose parce qu'on voit bien qu'il peut y avoir des dérapages. Ça a défrayé la chronique récemment.

En ce qui concerne ce qui s'est passé à la crèche Bonjean, il y a eu des fuites mineures, qui avaient été constatées par le délégataire. Je rappelle que dans un contrat de délégation, c'est un contrat comme celui entre un propriétaire et un locataire. Le locataire s'occupe de l'entretien courant et le gros œuvre est à la charge du propriétaire, en l'occurrence la commune. Ces réparations ont été faites par le délégataire, sauf que, le processus d'étanchéité nécessite quand même une certaine maîtrise et les réparations n'ont pas été faites conformément au cahier des charges. Nous on n'en a rien su à ce moment là puisque ça s'est fait en interne. Ça a conduit à des phénomènes d'infiltration plus importants dans la sous-couche de l'étanchéité.

À ce moment-là, il y a eu un droit de retrait exercé par le personnel. Puis, il a fallu trouver une solution de repli jusqu'à ce qu'on comprenne ce qui s'était passé et que les travaux puissent être engagés. Les équipes de la ville ont vraiment bossé. On peut leur tirer notre chapeau. Ça n'a pas été évident. Plusieurs solutions de repli ont été proposées pour que les parents ne soient pas dans la difficulté, ou en tout cas le moins possible. C'est la PMI qui délivre les autorisations. On a présenté la crèche familiale qui nous paraissait adaptée et qui pouvait accueillir plus

d'enfants. La PMI nous a dit non. On a donc proposé le Bois-du-Lys, en tout cas une partie du site qui a été configuré pour accueillir les enfants. Ça a été validé par la PMI. On a ouvert aussi vite que possible ce site, avec, je dois le dire aussi, un vrai concours du délégataire dans le déménagement.

Tout allait bien, évidemment on n'était pas dans le bâtiment initial, mais ça a laissé au service technique et aux entreprises le temps de comprendre ce qui s'était passé, et de commencer à intervenir. Il fallait à la fois réparer l'étanchéité, puis les dégâts induits à l'intérieur puisqu'il y avait des plâtres et de la peinture à pas mal d'endroits qui avaient été abîmés. Ça a été fait plus rapidement qu'on ne pensait puisque la crèche a rouvert dans son site avec un peu d'avance sur le calendrier prévu.

Entre temps, il y a eu une péripétie supplémentaire. Alors qu'un avis favorable avait été donné pour l'accueil au Bois-du-Lys par la PMI, elle nous a dit, en cours de route, que cela n'allait pas être possible de maintenir la crèche, même temporairement au Bois du lys, et elle nous menaçait d'un arrêté de fermeture. Ce qui, entre vous et moi, n'avait pas beaucoup de sens puisqu'on était à trois semaines de la réouverture, car à ce moment-là, on connaissait la durée des travaux.

On a pris le téléphone pour appeler le département, puisque les services de la PMI dépendent du département, et pour clarifier la situation. Ça s'est arrangé et ensuite le transfert dans l'autre sens s'est bien passé. On a expliqué aux petits chaperons rouges, que sur les incidents techniques, même si certains relevaient de leur responsabilité d'entretien courant, il fallait qu'ils nous tiennent informés pour qu'en cas de situations un peu compliquées, on puisse les appréhender le plus vite possible. Donc, l'incident est clos, je m'en réjouis. Monsieur Benoist.

M. Vincent BENOIST : Du coup, les coûts de réparation vont incomber à qui ?

M. Gilles BATAILL, Maire, Conseiller Régional : C'est une bonne question. On avait deux options :

Soit on engageait la décennale mais tout le monde m'a dit que ça allait être compliqué parce qu'il y a eu des interventions et des responsabilités successives. Donc, avant qu'un expert, ou qui que ce soit, détermine qui a fait quoi, du temps allait passer et on voulait évidemment fournir un service aux parents et le faire le plus rapidement possible dans les locaux de la crèche Bonjean .

Au final, le montant des réparations n'était pas considérable, entre 10 et 15 000€. On a donc fait les travaux et on a commencé à discuter avec les petits chaperons rouges car le problème initial est lié à une intervention pour l'entretien courant. Même si c'est nous qui avons conduit les travaux, il faut qu'on trouve un arrangement. La DSP est très encadrée, alors je pense que ce sera plutôt dans le

cadre d'une amélioration du service, par exemple dans la mise à disposition de matériel supplémentaire. On vous tiendra informés mais n'hésitez pas à reposer la question.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions ? Annie.

Mme Annie NIVERT : Je voulais juste rajouter que nous avons un cabinet qui nous accompagne dans l'analyse de la gestion du délégataire depuis le début.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Bonne précision, cela répond à une des remarques.

Il n'y a pas à voter, c'est juste un prendre connaissance de l'excellent rapport et de la manière dont il a été présenté par Annie. Merci.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- De prendre acte du rapport technique et financier 2023 sur la délégation de service public relative à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Jacqueline BONJEAN » établi par le délégataire LES PETITS CHAPERONS ROUGES.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : On va donc passer au point suivant qui devait être rapporté par Ali KAMECHE, mais c'est Sylvain JONNET qui va le faire. Donc, il s'agit de la DSP sur la distribution de chaleur, la géothermie, et le rapport annuel du délégataire GEODALYS. Nous avons notre AMO qui est présent pour répondre à des questions techniques ou plus techniques s'il y en a, lorsque vous aurez épuisé les connaissances de Sylvain JONNET sur le sujet.

Sylvain, à toi la parole.

6. 2024-081 - Délégation de Service Public relative à la production et la distribution de chaleur par géothermie et d'exploitation du réseau de chaleur sur les secteurs de l'Abbaye du Lys et de la Plaine du Lys : rapport annuel du délégataire GEODALYS

M. Sylvain JONNET, Conseiller municipal délégué : Merci. Je vais vous faire grâce de la lecture du rapport, parce qu'il vous a déjà été présenté en commission consultative des services publics locaux, en commission cadre de vie. Donc, en résumé, on poursuit en 2023 la recherche de nouveaux prospects, et notamment, avec ce qui pourra se faire sur la rue Pierre Curie.

Sur l'année 2024-2025, ce qu'il faut noter c'est qu'effectivement, il y a eu une augmentation du prix lié à l'augmentation de l'énergie électrique sur décembre 2022 à février-mars 2023. Le point important à souligner sur la géothermie, c'est qu'on continue de diminuer nos émissions de tonnes de CO₂ puisque nous étions à 613 tonnes en 2023, c'est 14 fois moins qu'en 2017 et c'est trois fois moins qu'en 2022. Il va peut-être un petit peu diminuer parce qu'il y a un certain nombre de bailleurs qui font des travaux de rénovation énergétique par l'extérieur. La baisse des émissions est un sujet important pour la ville. Voilà en résumé mais si vous avez des questions plus techniques, nous avons en effet notre AMO qui est présent.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Merci Sylvain, est-ce qu'il y a des questions ou des interventions sur ce point ? Monsieur Benoist ?

M. Vincent BENOIST : Non, c'est juste pour remercier justement l'AMO qui nous aide à bien comprendre l'essentiel sur ce rapport, et ça nous aide bien dans les deux commissions.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Merci et j'en profite pour souligner la qualité de la géothermie à Dammarie.

Ça fonctionne bien et il faut effectivement l'étendre. On connaît tous la limite qui est la taille de ceux qui peuvent soumissionner. Il est évident qu'on voudrait bien que tout le monde puisse avoir accès à cette source de chaleur, sauf qu'il faut un certain nombre de personnes pour justifier l'installation donc, c'est dans le collectif de manière générale. Merci beaucoup Monsieur, sentez-vous libre comme l'air, non pas que les autres sujets ne soient pas intéressants, mais enfin on peut concevoir qu'ils ne vous intéressent pas plus que ça. En tout cas, merci beaucoup de votre présence et de votre soutien.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- De prendre acte du rapport technique et financier, élaboré et présenté par le Délégué GEODALYS dans le cadre de sa délégation de service public relative à la production et la distribution de chaleur par géothermie et d'exploitation du réseau de chaleur sur les secteurs de l'Abbaye du Lys et de la Plaine du Lys pour la saison 2023.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, il s'agit d'un transfert de compétence en infrastructure de recharge pour les véhicules électriques et c'est le transfert au SDESM.

Sylvain.

7. 2024-082 - Transfert de compétence infrastructure de recharge pour véhicules électriques au SDESM

M. Sylvain JONNET, Conseiller Municipal délégué: Merci Monsieur le Maire. Nous avons une borne de recharge pour véhicules électriques qui a été installée par le syndicat départemental des énergies de Seine et Marne, avenue Aristide Briand. On avait une convention depuis juillet 2014 qui est parvenue à son terme. Aujourd'hui, il est nécessaire de transférer la compétence infrastructure de recharge pour véhicules électriques au SDESM sur le fondement de l'article L.52.24-37 du Code général des collectivités territoriales pour assurer la gestion et l'exploitation des bornes. Il est proposé aux membres du conseil municipal de décider d'approuver le transfert de compétence, infrastructure de recharges pour véhicules électriques au SDESM et d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Merci M le Maire.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Merci Sylvain, Est-ce qu'il y a des questions ou interventions sur ce point ? Je n'en vois pas. On va donc le mettre au voix. Y-a-t-il des votes contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- D'approuver le transfert de la compétence « Infrastructure de recharge pour véhicule électrique » au SDESM.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : On passe donc à la délibération suivante et c'est Victor GUERARD qui va nous parler de permis de démolir pour deux bâtiments situés sur la base nautique des Bords de Seine.

8. 2024-083 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour deux bâtiments situés sur la base nautique des Bords de Seine, 114 rue des Etangs.

M. Victor GUERARD, Conseiller Municipal délégué : Tout à fait, merci Monsieur le Maire. Effectivement, la ville de Dammarie-lès-Lys est propriétaire de la parcelle cadastrée A.I. n° 1, située au 114 rue des Etangs. Cette parcelle accueille

la base nautique des Bords de Seine, sur laquelle deux bâtiments sont dangereux compte tenu de leur vétusté. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer le permis de démolir des deux bâtiments de cette base nautique.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Merci Victor. Est-ce que ça appelle des questions ou des interventions ? Monsieur LAOUITI ?

M. Khaled LAOUITI : Actuellement je crois que ces bâtiments sont utilisés par le cercle de voile ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : C'est en effet précisé dans la délibération. Une solution de repli a été proposée. Il y a un bâtiment très vieux qui servait au club de canoé kayak, mais ce n'est plus le cas puisque les kayaks sont rangés à l'intérieur d'un des bâtiments de la voile. Et puis, il y a ce bâtiment métallique qui est au milieu de la base, qui menace de s'effondrer. Cela fait une dizaine d'années qu'on a sursis à démolir ce bâtiment, un petit peu pour satisfaire les demandes qui nous étaient formulées, mais là on a vraiment des rapports qui sont alarmants sur l'état du bâtiment. Il ne faut pas jouer avec la sécurité. On a installé des abris de type conteneurs pour que les kayaks puissent être rangés sur la base nautique. L'espace qui va être dégagé par le retrait des kayaks à l'intérieur du premier bâtiment, situé sur la gauche, sera utilisé par la voile. C'est la solution qui a été trouvée et proposée et qu'on vous demande d'adopter avec la démolition desdits bâtiments. On a la capacité de pouvoir s'organiser un petit peu différemment, en faisant que tout tienne dans les espaces.

M. Khaled LAOUITI : Est-ce que cette solution de repli est pérenne ou est-ce qu'elle est temporaire et est ce qu'il y a un projet qui va se faire sur ce terrain ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Cette solution fonctionne et je ne vois pas d'obstacle à ce qu'elle continue à fonctionner. Après, ça dépend aussi du développement desdites associations. S'il y a de plus en plus de personnes qui font par exemple du canoë kayak, il faudra peut-être trouver d'autres solutions de rangement que celles qu'on a trouvées pour l'instant. C'est l'avenir qui nous le dira, mais en tout cas, pour le moment tout tient. Le bâtiment qui est en voie d'être démolie qui servait à la voile, en fait, ce à quoi il servait peut parfaitement être réinstallé ailleurs. Il est de notoriété publique qu'il n'y a pas tant de dammariens qui font de la voile et il y a eu un gros effort qui a été fait sur l'élimination de certains bateaux qui ne méritaient plus d'être là parce qu'ils étaient hors d'âge etc Tout ça a été bien rangé. On s'aperçoit qu'il y a la place pour se réinstaller autrement. Monsieur Benoist.

M. Vincent BENOIST : Effectivement, ces bâtiments, ils ont plus de 50 ans. Ils avaient été construits par certains membres de l'association. Pour ce qui est de

retrouver quelque chose de pérenne, en tout cas, les normes ont changées. Donc il y aura des règles d'urbanisme sur l'immobilier qui ne pourront pas correspondre à l'existant. Si quelque chose se refait, il y aura d'autres types de contraintes, comme on a pu voir sur la Maison des associations, qui est plus ou moins sur pilotis.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou interventions ? Non ? On va mettre au voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Merci.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le permis de démolir des deux bâtiments situés au 114 rue des Etangs d'une emprise au sol de 90331 m² ainsi que toute pièce s'y rapportant.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est une autorisation qui doit être donnée pour déposer un permis de construire pour une extension du bâtiment communal situé 70 rue Jean-Philippe Rameau. Victor.

9. 2024-084 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour une extension du bâtiment communal situé 70 rue Jean-Philippe Rameau.

M. Victor GUERARD, Conseiller Municipal délégué : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement le CCAS est accueilli depuis de nombreuses années dans un bâtiment situé sur la dalle des fontaines du Lys. Il est devenu au fil des années inadapté et inconfortable pour les usagers, comme pour le personnel. Afin d'améliorer les conditions d'accueil de tous, la ville a décidé de transférer le CCAS dans un bâtiment lui appartenant, aujourd'hui inoccupé. Sa localisation demeure en centre-ville à proximité des autres bâtiments administratifs.

Le projet de transfert du CCAS porte sur la parcelle cadastrée n° 633, située au 70 rue Jean-Philippe Rameau sur une superficie de 541 m². Le bâtiment fera l'objet d'une rénovation énergétique, d'un aménagement intérieur et d'une extension, avec la création côté jardin, à l'est, d'une salle d'attente et d'un bureau. Cette extension représente 39 m² environ. Vous avez le détail en annexe. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer le permis de construire pour une extension portant sur le bâtiment situé au 70 rue Jean-Philippe Rameau.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Merci Victor. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je peux ajouter que sur le plan de financement, le reste à charge ville est d'environ 20%, compte tenu de subventions prévues. La région, au titre du dispositif "réhabiliter plutôt que construire" nous accordera une belle subvention. Merci aux services. On va voter, Monsieur LAOUITI.

M. Khaled LAOUITI : Ça m'est venu comme ça. Donc, c'est pour le déplacement du CCAS. Sauf erreur de ma part, on a fait des travaux il n'y a pas si longtemps que ça pour réhabiliter les bureaux du CCAS. Quel est l'avenir de ces bureaux de l'actuel CCAS ? Qu'est ce qu'il va devenir une fois qu'on l'aura déplacé ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : On va trouver. Pour l'instant, c'est un petit peu tôt pour se projeter. Il y a différentes solutions. Il y en a une qui a été évoqué avec ODE, qui occupe la partie supérieure de ce bâtiment, anciennement le pôle éducation. ODE a manifesté de l'intérêt pour ces locaux. Je ne sais pas dans quelles conditions ils pourront exercer cette possibilité là. Ça aurait du sens puisqu'ils sont déjà implantés à cet endroit. C'est une des pistes. Ce sont des bureaux comme d'autres, qui peuvent accueillir n'importe quel type d'activité.

M. Khaled LAOUITI : Je sais qu'ils sont sous le pied de la tour du Lys, que l'un des principaux propriétaires des appartements, je crois que c'est un bailleur HLM, OPH. Est-ce qu'éventuellement la mairie pourrait vendre ces locaux pour en faire des appartements ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Ça nécessiterait de changer la destination du bâtiment. Faire des logements à cet endroit-là, ce n'est pas forcément simple puisque vous avez fait partie de ceux qui ont dit que le personnel n'était pas dans des conditions satisfaisantes, ce que j'approuve. Pour en faire des logements, c'est un peu compliqué à cet endroit-là.

La réponse d'Habitat 77 n'était à priori pas favorable parce qu'il n'y a pas de fenêtre, de l'aération, mais sous forme de ventilation mécanique, donc c'est un peu compliqué. Ça ne me paraît pas être une piste, si ODE continue à manifester son intérêt, on les encouragera.

Autre question ? Je n'en vois pas, je vous propose de mettre au voix, donc, y a-t-il des votes contre ? Des absentions ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le permis de construire pour une extension portant sur le bâtiment situé au 70 rue Jean-Philippe Rameau (parcelle AR n°633) ainsi que toute pièce s'y rapportant.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Point suivant, il s'agit d'une aliénation de places de stationnement extérieur n° 27 (lot 577), située résidence Aquitaine.

Paulo, tu as la parole.

10. 2024-085 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de la place de stationnement extérieur n° 27 (lot 577) située dans la résidence Aquitaine

M. Paulo PAIXAO, Adjoint au Maire : Merci Monsieur le Maire. Il y aura deux rapports, je vous présente le premier, le deuxième sera un petit peu identique. Donc, avec le concours de la ville de Dammarie-lès-Lys, la résidence Aquitaine a terminé, courant 2022, les travaux de résidentialisation permettant de clôturer la propriété. Au sein de cette copropriété, la ville est propriétaire de deux places de stationnement extérieures dont elle souhaite faire bénéficier des propriétaires occupants n'ayant pas de place de stationnement. Le prix de vente a été fixé à 3 500€ par place, cette valeur est conforme à l'avis rendu par le service des domaines en date du 16 septembre 2024. Un Dammarien, Monsieur Cebrail SOGUTLU, a fait part de son intérêt pour l'acquisition d'une place. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de la place n°27 (lot 577), sur la base de 3500€ à Monsieur Cebrail SOGUTLU, résident au 731 résidence Aquitaine à Dammarie.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Merci Paulo, est-ce que tu nous présentes brièvement l'autre délibération ? Puis on les votera successivement.

M. Paulo PAIXAO : Donc la deuxième délibération c'est la même. C'est son frère qui est intéressé par l'acquisition de la place n° 33 (lot 583) pour le même montant 3 500€. Il s'appelle Monsieur Israfil SOGUTLU et habite la résidence Aquitaine.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc on va voter d'abord la première délibération. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ? Merci.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente afférent et tout document s'y rapportant sur la base de 3 500 € la place de stationnement extérieure n°27 (lot 577) à Monsieur Cebrail SOGUTLU résident au 731 Résidence Aquitaine 77190 Dammarie les Lys

11. 2024-086 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de la place de stationnement extérieur n° 33 (lot 583) située dans la résidence Aquitaine

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente afférent et tout document s'y rapportant sur la base de 3 500 € la place de stationnement extérieure n°33 (lot 583) à Monsieur Israfil SOGUTLU résident au 721 Résidence Aquitaine 77190 Dammarie les Lys.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Merci Paulo pour les acquéreurs. Le point suivant c'est une autorisation de signer la convention d'intervention foncière n°3 tripartite entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, l'Etablissement Public et Foncier d'Île-de-France, et la Ville de Dammarie-lès-Lys.

12. 2024-087 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention foncière n°3 tripartite entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France, et la Ville de Dammarie-lès-Lys

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Il s'agit simplement de l'actualisation de la convention. Les montants d'engagement maximal vous sont rappelés. Vous connaissez le principe : l'EPPFIF est mandaté par la commune, la communauté d'agglomération pour procéder à des acquisitions foncières lorsqu'elles se présentent dans le périmètre défini par la Convention, avec deux secteurs, un secteur dit de maîtrise foncière et un secteur dit de veille, qui permettent de contrôler l'ensemble des parcelles.

Des acquisitions ont déjà été faites. On peut dire qu'elles ne sont pas forcément majeures dans leur surface par rapport à la totalité de la superficie existante à cet endroit-là. On travaille régulièrement avec l' EPPFIF. L'idée est la suivante, c'est que tant qu'on n'a pas avancé très concrètement sur le devenir du Clos Saint-Louis,

on a des pistes mais elles ne sont pas concrétisées pour le moment, on n'appuie pas sur le bouton des acquisitions pour l'EPFIF sauf urgence particulière. Pourquoi ? Parce que certes, c'est l'EPFIF qui porte les acquisitions pour nous, mais il y a un moment où il faudra payer l'addition et l'addition est faite de quoi ? Surtout des intérêts bancaires qui sont facturés pour le portage, des éventuels frais de gardiennage et de dépollution. Donc la note peut être salée à la fin et donc, au bout du compte, l'élaboration et la maîtrise foncière peuvent devenir compliqués. Donc, l'idée c'est de repousser ces étapes là, le plus longtemps possible et si, de surcroît, un certain nombre de propriétaires dans la cadre de plan guide, arrivent à réaliser ce qu'ils ont envie de réaliser, c'est encore mieux parce que comme ça, ça ne génère aucun frais pour la commune. C'est une sécurité au cas où il y a une urgence, à ce moment-là, on pourra assurer la maîtrise foncière et ne pas laisser partir des fonciers qui rendraient impossible toute opération coordonnée sur le site. Donc, voilà le principe et les raisons d'actualisation de la convention.

Est-ce-qu'il y a des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. On va mettre au voix, y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Une abstention ? Ne prends pas part au vote ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention n°3 d'intervention foncière tri partite entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France, et la Ville de Dammarie- les-Lys ainsi que tout document s'y rapportant, notamment ses avenants éventuels.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : On va pouvoir passer au point suivant qui est la décision modificative n°3 de la ville.

13.2024-088 - Décision modificative n°3 de la Ville

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Elle fait suite au vote du budget primitif du 4 avril 2024, et aux deux décisions modificatives du 27 juin et 26 septembre, pour ajuster les crédits.

En section de fonctionnement, sur la partie dépense, un ajustement des crédits pour les charges de personnel, avec la revalorisation du SMIC et la création de nouveaux postes pour 180 000€, la diminution du virement de crédit de la section de fonctionnement à celle d'investissement moins 168 000€, et sur la partie recette, plus 12 000€. C'est l'ajustement de l'amortissement des subventions et des écritures d'ordre budgétaire. Tout cela fait bien le total qui vous a été indiqué

initialement. En section d'investissement, partie dépenses moins 428 122,13 euros, ajustement des crédits de paiement de l'autorisation de programme Cœur de ville moins 290 000, c'est le solde de l'opération. On a dépensé moins que ce qui était prévu. L'ajustement des crédits de paiement de l'autorisation de programme, restructuration du complexe Jean-Zay. On va y revenir après dans le cadre d'un projet plus global sur ce complexe. Il y a moins 150 000 euros et l'ajustement de l'amortissement des subventions et des écritures d'ordre budgétaire pour 12 000 euros. Donc ça va faire l'objet d'une délibération. En recette moins 428 122,13 euros donc avec une diminution du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement, moins 168 000 et la baisse des recettes du centre-ville qui seront réinscrites pour le budget suivant. Au total, c'est le contrat d'aménagement régional pour moins 41 322,13 et le fonds d'aménagement communal, le FAC, du département pour moins 218 800. On vous propose d'approuver cette décision budgétaire.

Pour ce qui concerne les dépenses de personnel, il se trouve que cette année, on a réussi à recruter sur certains postes qui étaient ouverts et cela donne lieu, évidemment, aux paiements des salaires. A d'autres moments, on a économisé sans vouloir économiser, faute de recrutement, ce qui nous a alors permis de donner un bonus aux agents, parce qu'il y avait de l'argent en caisse. On a expliqué qu'on trouvait normal que, ce qui n'avait pas été dépensé pour les recrutements, soit dépensé pour les agents.

On reviendra après sur la modification de l'AP-CP de Jean-Zay. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'interventions ? Monsieur LAOUITI ?

M. Khaled LAOUITI : Vous avez dit, on reviendra plus tard sur Jean-Zay, mais avec cette décision modificative, j'ai une question concernant l'éclairage public. L'année dernière, vous avez pris une décision pour baisser l'éclairage public en pleine nuit pour faire des économies. Or, j'ai été interpellé par plusieurs habitants concernant l'éclairage de Jean-Zay, mais aussi de la place du 8 mai et du secteur autour de Coubertin et de l'Abbaye, lorsque des enfants rentrent de l'école de musique, de Coubertin après les cours de basket par exemple. Les joggers à Jean-Zay, ils ne peuvent plus courir avec l'hiver qui arrive et pour la place du 8 mai, plusieurs associations m'ont contacté, des femmes en particulier, qui me disent qu'elles ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles sortent du centre parce que dès 17h30-18h, il fait nuit noire, il n'y a plus d'éclairage. Est-ce que vous pouvez nous dire si c'est une volonté politique de votre part de faire des économies, d'éteindre toutes les lumières dans ces lieux-là, ou est-ce que vous allez améliorer la situation pour les habitants ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Alors, avant de laisser Sylvain JONNET répondre, je propose que nous éteignons tout de suite la lumière ici, comme ça, ça expliquera clairement les choses

M. Khaled LAOUITI : C'est bien de rigoler, mais les gens ...

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Sylvain Jonnet va vous apporter la réponse.

M. Sylvain JONNET : Merci, monsieur le Maire. Concernant Politzer et la place de 8 mai, effectivement il y a un défaut d'éclairage, qui n'est pas lié du tout à une volonté politique puisque ce sont des gens qui aiment bien être dans le noir, et pour cela qui cassent les caméras et mettent le feu aux trappes électriques des candélabres et qui ont cramé le câble. Il faut le remplacer. Les demandes ont été faites à Sobeca, l'entreprise qui intervient pour l'électricité. Elle sera remise dès que possible mais c'est compliqué d'arriver à suivre ce qui est cassé de bout en bout.

M. Khaled LAOUITI : Ça fait plus d'un an quand même.

M. Sylvain JONNET : Alors, ça ne fait pas un an.

M. Khaled LAOUITI : Si ça fait plus d'un an monsieur JONNET parce que monsieur le Maire avait été interpellé par une mère de famille lors des vœux au mois de janvier, il lui avait dit de demander à son enfant de mettre une lampe torche sur sa tête.

M. Sylvain JONNET : Je le repète, ça ne fait pas plus d'un an qu'il y a cette panne.

M. Khaled LAOUITI : Au mois de janvier au moins ça l'était.

M. Sylvain JONNET : C'est parce que les armoires électriques ont pris feu plusieurs fois de suite, pas toutes seules, bien sûr. A chaque fois nous les remettons en état pour éviter que les habitants se retrouvent dans le noir.

Par ailleurs, on peut effectivement prendre des décisions politiques qui permettent de faire des économies, mais là, on est dans le cas de figure où on dépense de l'argent parce que certaines personnes dégradent.

M. Khaled LAOUITI : Pour Politzer, c'est la faute des autres et pour l'Abbaye et Jean-Zay ?

M. Sylvain JONNET : Pour Jean-Zay, effectivement il y a eu une période où l'électricité était coupée car il y avait un problème d'horloge, ça a été remis en place.

M. Khaled LAOUITI : Alors j'y suis allé tout à l'heure, c'était éteint, hier c'était éteint, avant hier c'était éteint...

M. Sylvain JONNET : Laisse-moi finir mes phrases, ce sera plus simple. Nous allumons en fonction des créneaux des associations. A 21h et 22h, j'y suis passé l'autre jour, il n'y avait personne qui courrait.

M. Khaled LAOUITI : Monsieur JONNET, je suis allé à 18h, et j'ai des messages de joggers qui y vont à 18h -19h, et c'est éteint.

M. Sylvain JONNET : Oui c'est éteint parce qu'il n'y a pas de créneau occupé par une association à ce moment là.

M. Khaled LAOUITI : Vous ne pouvez pas me dire que vous voulez faire ça par rapport aux créneaux des associations. Les personnes qui courent n'ont pas besoin de faire partie d'une association à Dammarie pour courir à Jean-Zay. Elles ont le droit de faire du footing, sans faire partie d'une association.

M. Sylvain JONNET : Oui, on peut aussi courir là où il y a de la lumière.

M. Khaled LAOUITI : Donc, pour vous, on peut courir là où il y a de la lumière, c'est la réponse que vous dites au Dammariens.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Écoutez Monsieur LAOUITI, il faut être raisonnable. Vous savez comment fonctionne l'éclairage sur Jean-Zay. C'est un éclairage, relativement ancien, qui consomme beaucoup. Puisqu'on a pris la décision collective à un moment donné d'éteindre la nuit toute la ville, on ne peut pas nous demander d'éclairer un stade juste pour quelques personnes qui pratiquent du jogging.

M. Khaled LAOUITI : Monsieur BATAIL !

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Laissez-moi terminer.

M. Khaled LAOUITI : Je vous laisse terminer, et après je vous répondrai.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Lorsque ce sont des associations, c'est à dire qu'il y a une notion collective, on travaille sur les systèmes d'éclairage automatiques pour que ça puisse fonctionner. J'ai demandé au service d'évaluer le nombre de personnes concernées à titre individuel. Si on me dit, il y a 100 personnes qui courent sur le stade à peu près à ces heures-là, peut-être certains jours et pas d'autres, on éclairera ces créneaux parce qu'à ce moment-là, il y a une notion collective. Si il s'agit de personnes qui, très légitimement courent seules, effectivement il faut des solutions individuelles et c'est précisément ce dont il est question.

Après il peut y avoir des dysfonctionnements des armoires électriques, des candélabres, des lampes, on en a eu dans la rue Barbusse. Il a fallu un certain temps pour trouver la solution pour réparer. Ils ont été obligés de raccorder depuis

un bout et l'autre bout, parce qu'il y avait au milieu, un endroit abîmé. Alors là, pas par du vandalisme, comme sur la place du 8 mai, parce que sur la place du 8 mai, c'est vraiment du vandalisme. On le sait, puisque de surcroît, la caméra, à cet endroit-là, il a fallu la renforcer avec un plot béton jusqu'à une certaine hauteur, en le rendant glissant pour qu'elle ne soit plus détériorée. On a eu des sinistres sur les caméras. Il est évident qu'il y a des gens qui préfèrent être dans le noir. Effectivement, ça pénalise des habitants. On répare, puis c'est endommagé, et ça recommence, ainsi de suite. Ça donne une impression, j'en conviens bien volontiers, de continuité dans la non résolution du problème, mais ce n'est pas exact de dire qu'on ne fait rien . On pourra vous présenter des factures.

M. Khaled LAOUITI : Encore une fois, pour répondre à Jean-Zay, vous nous parlez de Politzer, vous nous parlez des jeunes et vous nous parlez de la place du 8 mai. Moi je veux revenir sur Jean-Zay. Votre réponse, ce n'est pas celle que les services ont fait à certains Dammariens qui ont écrit à la mairie. J'ai les copies des courriers et je vous les transmettrais. Donc, il serait bien d'accorder les violons entre les élus et les services. Deuxièmement, lorsque vous dites, je reprends la phrase de M JONNET : *il faut courrir là où il y a de la lumière*. On peut aussi mettre de la lumière autour d'un stade, c'est le seul stade où on peut courrir dans la ville de Dammarie de 17h à 21h. Même s'il n'y a pas 100 joggeurs comme vous le dites, on peut quand même se dire qu'on veut que notre ville soit sportive ou pas ? Ou l'objectif c'est qu'il n'y ait plus de sport à Dammarie ? On pourrait quand même faire un effort sur le seul endroit sportif et mettre la lumière de 17h à 21h. Ce n'est pas exceptionnel, même s'il n'y a que 30-40 joggeurs.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Il n'y a pas 30-40 joggeurs contrairement à ce que vous dites.

M. Khaled LAOUITI : Tant qu'il n'y a pas 30 joggeurs, on ne les mettra pas ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Il y aurait, d'après mes informations, que 5-6 joggeurs concernés. S'ils s'organisent collectivement, on ouvrira des créneaux.

M. Khaled LAOUITI : On est en train de faire des pistes cyclables sur Château-Gaillard par exemple. Il y a 3 vélos qui passent, c'est ce que me disent les voisins. 3 vélos qui passent et on investit des centaines de milliers d'euros dans des pistes cyclables. Peut-être qu'aujourd'hui, il n'y en a pas 30-40, il n'y en a pas 50, mais peut-être que grâce à la lumière, on aura un peu plus de monde qui viendra. C'est un choix politique.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Vous allez pouvoir constater qu'à Jean-Zay, on a fait un choix politique qui va au-delà de ce que vous dites. On est

là, en tant qu'élus, pour organiser la vie collective et pas les désirs individuels, même si ils sont tout à fait légitimes.

M. Khaled LAOUITI : Et concernant Coubertin et l'école de musique, c'est-à-dire l'Abbaye ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : On a fait un chemin, l'allée Didier Lockwood, qui est éclairé, et qui permet le cheminement entre l'école de musique et le centre-ville.

M. Khaled LAOUITI : Je l'ai vu celui-là, mais quand on parle de Coubertin et qu'on veut se rendre par exemple vers la direction de l'agence Pôle emploi, ou vers l'ancien commissariat, il fait nuit noire.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le fonctionnement des candélabres à cet endroit-là, on va y remédier, mais pour l'instant, ce n'est pas la remontée de terrain que j'ai, en tout cas des services. A chaque fois qu'il y a un candélabre qui dysfonctionne, on peut monter ça en épingle. Je veux bien mais relevons un petit peu le débat.

M. Khaled LAOUITI : Il faut la remontée aussi des habitants, pas que la remontée de vos services. Comme je vous l'ai dit, vos services ne tiennent pas exactement les mêmes discours. Ils ont parlé d'une société qui allait intervenir sur Jean-Zay pour remettre la lumière. Donc, encore une fois, accordez vos violons.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Si vous avez écouté M JONNET, c'est exactement ce qu'il vous a dit.

M. Khaled LAOUITI : M JONNET m'a dit texto : *les gens n'ont qu'à courir dans les endroits où s'est éclairé. On éclaira Jean-Zay au moment où des associations l'utilisent. C'est ce qu'il a dit, il n'a pas dit ça ?*

M. Rodolphe CERCEAU : Les gens peuvent aussi courir (*hors micro*).

M. Khaled LAOUITI : Ils ne vont pas courir dans le noir. Un petit peu de jugeote M CERCEAU.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Détrompez-vous, il y a beaucoup de gens qui courent avec une lampe frontale en forêt.

M. Khaled LAOUITI : Oui, c'est ce que vous avez dit à une mère de famille. J'aimerais vous voir avec une lampe frontale M BATAIL.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : A cet endroit-là, il y a un problème chronique de détérioration de nos éclairages. C'est de notoriété publique. On le sait. On paye pour le savoir. Donc ce que j'ai dit, c'est qu'il fallait avoir un équipement individuel jusqu'à ce qu'on trouve une solution pérenne. C'est

précisément ce que vous a dit M. JONNET. Et on a du mal à trouver une solution pérenne parce qu'il y a des gars qui veulent être dans le noir, que vous le vouliez ou non.

M. Khaled LAOUITI : Il y a des gars qui veulent être dans le noir. C'est ce que vous dites. Il y a des gars. C'est ça M. CERCEAU, il a bien dit ça ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Oui.

M. Khaled LAOUITI : Il y a des gars qui veulent être dans le noir.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Parfaitement.

M. Khaled LAOUITI : Il a bien dit ça. ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Parfaitement il y a des délinquants qui veulent être dans le noir, dans ce voisinage-là, pour contrôler le secteur.

M. Khaled LAOUITI : Moi, je vous parle de jogger mais vous me parlez encore des délinquants, mais on n'est pas au même endroit.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Ça vous va bien, enfin quand même.

M. Khaled LAOUITI : Pardon, vous pouvez répéter s'il vous plaît ? Oui, assumez ce que vous venez de dire.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : J'ai dit ce que j'ai dit. Ecoutez, on dit des choses raisonnables. S'il y a beaucoup de personnes qui ont besoin d'un éclairage pour faire du sport sur le même créneau, à Jean-Zay on est d'accord, à ce moment-là, on éclairera sur les périodes concernées. Mais il faut qu'on raisonne vis-à-vis de l'ensemble de nos consommations électriques. On a une démarche à ce sujet, pour des tas de raisons, certaines sont écologiques, d'autres budgétaires. Donc on considère, certains en tout cas, autour de cette table, qu'il faut qu'il y ait un certain nombre de personnes concernées par un besoin d'éclairage à un certain moment, pour qu'il soit justifié. C'est déjà le cas quand il y a des associations qui font par exemple des entraînements de football, c'est éclairé. Mais il faut simplement que ça soit un besoin collectif. Jusqu'ici on a été saisi par des demandes individuelles, que vous avez eu l'amabilité de rassembler, mais qui ne constitue pas un collectif suffisant. En tout cas, c'est notre analyse.

Pour ce qui est de la place du 8 mai, l'analyse n'est pas la même. On est victime de faits de délinquance. On répare mais dès qu'on remet l'éclairage, il y en a qui s'assure que ce sera à nouveau éteint, pour les raisons que l'on connaît, c'est à dire la maîtrise de ce territoire-là, le deal, bref pour faire leurs affaires.

C'est la réalité du terrain. On essaye de faire au mieux, mais c'est un peu plus compliqué que de dire « rendez-nous la lumière ».

M. Khaled LAOUITI : Sur Jean-Zay, c'est un peu plus simple.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Sur Jean-Zay, je vous le dis encore une fois, on ne va pas déclencher l'éclairage, qui consomme beaucoup, pour un petit nombre de personnes individuellement. S'il y a une association qui nous dit « j'ai un cours d'entraînement à l'athlétisme, tous les mardis et tous les jeudis, et on court collectivement à cet endroit-là, nous sommes 20-30, comme pour des équipes de foot », je n'ai aucun problème à éclairer à ce moment-là, mais encore faut-il qu'on ait une demande étayée.

Il faut être sérieux, on ne peut pas accéder à une demande telle que celle-là. On ne demande qu'une chose, qu'on ne soit pas dans l'affect, je sais bien que c'est comme ça que marchent les réseaux sociaux, mais ce n'est pas sérieux.

M. Khaled LAOUITI : On n'est pas dans l'affect, on est très sérieux. Il y a des gens qui veulent courir avec de la lumière. C'est un stade quand même, c'est presque le seul stade qui est central dans la ville de Dammarie. Je trouve anormal qu'on ne puisse pas l'utiliser de manière volontaire même avec nos enfants, si on veut aller faire un petit peu de foot avec eux, entre 17h et 21h l'hiver. On n'a pas la même conception des choses. Pour vous, il faut raisonner association, moi, je ne pense pas qu'on doit exclusivement raisonner association lorsqu'on veut utiliser un équipement sportif sur Dammarie, on a deux visions différentes, tout simplement.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Je crois qu'à un moment donné, effectivement il faut clore une discussion. Encore une fois, si un certain nombre de personnes souhaitent pratiquer collectivement, mais on vérifiera qu'effectivement, on ne dépense pas de l'argent pour deux, trois, cinq personnes. Il faut que ce soit collectif pour qu'on s'engage dans cette voie-là, parce que c'est un coût qui est considérable. C'est pour ça qu'on a coupé l'éclairage la nuit. Ce n'est pas parce que ça fait plaisir.

M. Khaled LAOUITI : Quand on voit le pôle santé allumé toute la nuit, les gens ne comprennent pas. Vous aurez sûrement des explications là-dessus, mais il est allumé toute la nuit et je ne pense pas que les kinés ou les médecins travaillent à 1h du matin.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : On va faire remonter cette information, peut être un problème d'horloges. Vous savez très bien que les équipements électriques, ça fonctionne jusqu'à ce que ça se mette à dysfonctionner. Donc c'est bien de remonter ces informations et je vous en remercie. Mais il faut avoir du discernement dans ce qu'on dit, c'est tout.

C'est une longue digression, On doit adopter la décision modificative, c'est ça ? Alors, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

De procéder aux ajustements budgétaires au titre de la présente décision modificative n° 3 de la ville pour l'année 2024 selon le détail joint en annexe. L'équilibre du budget s'opère de la façon suivante

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	+12 000 €	- 428 122,13 €
Recettes	+12 000 €	- 428 122,13 €

14. 2024-089 - Décision modificative n°1 Espace Pierre Bachelet

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Il s'agit d'une décision modificative pour l'Espace Pierre Bachelet. Sur la partie dépenses, plus 75 749,82€, liés à deux manifestations supplémentaires qui n'étaient pas prévues à la date du budget. On doit donc faire appel à un traiteur pour 51 569,40€, acheter un spectacle pour 28 000€ et louer une salle de cinéma pour 900€. Le montant restant, soit 4 719,58€, sera alimenté par virement de crédit. Sur la partie recettes, 75 749,82€. La commercialisation totale était de 598 800€ au budget primitif. Puisqu'il y a plus de recettes que prévu, 68 920,66€ en plus, il faut l'inscrire, avec des avoirs aussi à hauteur de 7 449,91€, l'arrondi du prélèvement à la source et puis la reprise de la provision pour créances douteuses pour 0.75€. Vous voyez qu'Isabelle tient les comptes de façon très précise. Ça donne lieu à cette décision modificative que nous vous proposons d'adopter.

Est-ce qu'il y a des questions, demandes d'intervention ? Monsieur LAOUITI ?

M. Khaled LAOUITI : Ce n'est pas véritablement une question, c'est juste une intervention. Je voulais féliciter la programmation de l'espace Pierre Bachelet parce que j'ai l'impression que, ce n'est pas une impression, c'est un jugement personnel, plus les années passent, plus elle s'améliore. Je voulais en profiter pour les féliciter. Je trouve que cette année, on a eu beaucoup de spectacles différents.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Nous leur transmettrons vos félicitations et j'en profite pour féliciter Dominique MARC puisqu'il en est aussi une cheville ouvrière. Mais je sais que vous ne manquez pas une occasion de

féliciter Dominique MARC comme on a pu le voir par le passé. En tout cas, merci pour eux.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je pense que, si on veut vraiment les féliciter, il faut aussi les soutenir. Monsieur LAOUITI.

M. Khaled LAOUITI : C'est une question budgétaire, Monsieur le Maire, ce n'est pas une question de programmation.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Nous transmettrons les félicitations et le fait que vous avez des réserves, en tout cas, que vous exprimez une prudence sur leur gestion.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

De procéder aux ajustements budgétaires au titre de la décision modificative n° 1 de l'espace Pierre Bachelet pour l'année 2024 selon le détail joint en annexe. L'équilibre du budget s'opère de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	+75 749,82 €	
Recettes	+75 749,82 €	

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, il en a déjà été question, mais on va le développer, c'est la modification des crédits de paiements et des autorisations de programmes et la clôture d'autorisation de programmes pour l'année 2024. Sylvain.

15. 2024-090 - AP-CP Modification des Crédits de Paiement, d'Autorisation de Programme et Clôture d'AP- Année 2024

M. Sylvain JONNET, Conseiller Municipal délégué : Merci Monsieur le Maire. La ville a mis en place des autorisations de programme et de crédit de paiement pour six opérations, afin d'optimiser la gestion des investissements. Il convient, pour certaines, de modifier les montants ou de les clôturer. Il est proposé aux membres du conseil municipal de voter pour baisser l'autorisation de programme, les crédits de paiement et pour ajuster au centime près le projet cœur de ville, afin d'atteindre le montant total de l'autorisation de paiement.

Je ne vais pas vous redonner les sommes, mais effectivement nous avons quelqu'un qui tient les comptes au centime près.

Sur Jean-Zay, suite à l'audit structurel qui a été réalisé sur l'ensemble du site, il apparaît nécessaire d'envisager une réflexion plus globale. Le budget d'un million d'euros indiqué dans l'autorisation de programme ne correspondait qu'à la rénovation de la toiture et des vestiaires de la piscine. Compte tenu de la réflexion en cours sur un programme plus complet, qui ferait l'objet d'une demande de CAR et de FAC, cette autorisation de programme est clôturée par la présente délibération.

Monsieur le Maire, je vous laisse mettre au vote et évidemment répondre aux questions.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Y a-t-il des questions sur ce point ? M. LAOUITI ?

M. Khaled LAOUITI : On commence par Jean-Zay. On voit qu'on a abandonné le projet Jean-Zay parce qu'on parle de 700 000€ en moins. Vous dites que vous avez une réflexion plus globale. Alors je voudrais savoir, cette réflexion globale sur Jean-Zay, elle concerne quoi ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Il s'agit d'un agrandissement, avec un dojo et une salle de tennis de table, la réhabilitation de la piste d'athlétisme et sans doute de son éclairage, l'agrandissement du solarium, l'installation d'une fontaine sèche. C'est un projet qui est plus ambitieux que celui qui avait été formulé initialement. On a quand même réalisé des travaux déjà comme la réfection des sols, qui donne satisfaction. Je rappelle que pour le sol de la grande salle, ce qui avait généré, avant tout, une partie du problème, c'est la façon dont il était entretenu. Il y a des consignes qui ont été données. On a fait cette année, la rénovation des sols pour le Krav Maga et le Taekwondo, et la salle d'escrime.

Compte tenu de l'état global du bâtiment, il est apparu qu'il fallait qu'on se lance dans ce qu'on appelle une opération de carénage complet. On va l'inscrire dans des financements CAR et FAC, mais, on peut, peut-être aussi, solliciter d'autres financements au titre de l'utilisation par le collège et le lycée, puisqu'ils sont grands consommateurs de cet équipement.

De manière générale, quand on s'adresse à ces financeurs ou à ces co-financeurs, ils préfèrent un projet plus global. C'est vraiment quelque chose de plus ambitieux. On pourra vous en dire plus quand on aura les résultats des premières études avec l'AMO.

Les financements qu'on peut obtenir sont généralement plus importants quand nous travaillons sur l'isolation globale du bâtiment, comme à Coubertin. Ca impose de faire des travaux très lourds pour que ce soit significatif.

Ce que je peux vous dire, c'est que ce n'est pas un abandon. Jean-Zay, c'est un équipement qui est vraiment très, très utilisé. Il faut essayer de mettre le paquet. Je dirais que c'est presque un projet de mandat.

M. Khaled LAOUITI : C'est bien ce qui me gêne Monsieur le Maire, parce que là on parle d'un projet qui était évalué à 1 million d'euros. Sur les 1 million d'euros, on s'assoit sur 700.000 et on en a déjà dépensé 300.000. Et vous nous dites c'est pour mieux faire plus tard. Je suis sûr qu'on ne va pas faire cette formidable cité sportive en 2025, que vous nous promettez, du coup. Ça sera pour le prochain mandat. En réalité, vous êtes juste en train de vous rendre compte que vous ne pourrez pas faire la réhabilitation de Jean-Zay. Avant de venir ici, j'y étais à Jean-Zay. Il est dans un état indescriptible, les toilettes sont sales, les vestiaires sont sales, il y a de l'humidité. J'ai discuté avec des associations, il n'y a pas de chauffage aujourd'hui. Il y avait des enfants qui faisaient du sport, il n'y avait pas de chauffage, il y a des infiltrations de partout... En gros, ce que vous êtes en train de nous dire, c'est très beau, mais c'est vraiment un endormissement. Vous arrêtez sur les 700 000€ de travaux qui étaient prévus en 2025 pour nous promettre un projet lors du prochain mandat. Elle est un peu grosse à faire passer la pilule.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Je dis simplement que quand on regarde tout ce qui est à faire...

M. Khaled LAOUITI : Ça fait 20 ans qu'on n'a rien fait, ça fait 20 ans que vous promettez le Dojo, ça fait 20 ans que vous promettez la salle de ping-pong et comme par hasard à un an des élections, vous faites une économie de 700 000€ sur la rénovation de Jean-Zay qui devait être effectuée en 2025 pour promettre un nouveau projet. La réalité, Monsieur le Maire, c'est que vous ne ferez rien l'année prochaine. Vous n'avez rien fait sur le mandat, en termes d'installations sportives et vous nous faites encore des promesses.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Les 700 000€ que vous évoquez, ce n'était pas pour rénover complètement Jean-Zay, c'était pour rénover la toiture des vestiaires. C'est clair que sur Jean-Zay, il faut beaucoup plus. Jean-Zay, j'ai commencé à en entendre parler en 92-93, quelque chose comme ça...

M. Khaled LAOUITI : Alors ça fait 30 ans qu'on doit le renouveler, c'est ça ? Vous étiez déjà élu en 92. Si vous vous en félicitez, j'ai dit 20 ans mais en réalité oui, ça fait 30 ans que rien n'a été fait.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Il y a un autre Maire qui s'est confronté aux mêmes réalités de financement que nous. Et vous n'êtes pas sans savoir que ça risque d'être particulièrement compliqué pour les collectivités territoriales.

M. Khaled LAOUITI : En trois minutes, vous nous dites, on ne va pas faire les travaux, on va mettre de côté pour vous faire un projet magnifique qui va coûter beaucoup plus cher. Mais, si on n'a rien fait depuis 30 ans, c'est parce qu'il n'y a pas d'argent et peut être qu'on n'aura pas d'argent. Vous êtes formidable Monsieur le Maire.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Monsieur LAOUITI, si je peux me permettre, ça fait quand même une trentaine d'année que Jean-Zay continue à fonctionner et qu'il fonctionne quand même correctement. Je ne dis pas que c'est parfait, mais on a quand même fait un certain nombre de travaux, de manière ciblée et on programme une opération de plus grande envergure.

M. Khaled LAOUITI : Moi je dis que vous renoncez à des travaux sur Jean-Zay pour 2025 et vous faites une promesse pour la prochaine campagne électorale. C'est exactement ce que vous êtes en train de faire et c'est une promesse qui dure depuis 30 ans.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Monsieur LAOUITI, vous pensez ce que vous voulez.

M. Khaled LAOUITI : C'est factuel Monsieur le Maire,

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Je sais que vous avez une façon de présenter la vérité d'une manière particulière. Il faut quand même qu'elle se confronte de temps en temps au principe de réalité. On n'abandonne rien du tout. On a l'ambition de faire beaucoup plus parce que ce site le mérite. Comme il est situé à proximité du collège et du lycée, je pense qu'on peut obtenir des financements de la part de ces deux collectivités, et même supérieurs si on présente un projet global parce qu'on n'arrivera pas à la réhabilitation totale, même en mettant plusieurs fois 700 000€..

M. Khaled LAOUITI : Dans ce projet-là, vous ne prévoyez pas de rendre synthétique le stade de foot ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : On pourra y réfléchir. Tout dépendra des financements. Vous savez que ça coûte très cher un synthétique.

M. Khaled LAOUITI : C'est financé par la Fédération Française de Football à hauteur de 70% si le dossier est bien monté.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Alors ça, vous allez m'emmener les dossiers ?

M. Khaled LAOUITI : Les documents !

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Je pense qu'il y a des personnes qui sont un peu plus informés que vous

M. Khaled LAOUITI : Les dossiers ont été déposés par un club de football.

M. Sébastien MASSON : Le montant du terrain c'est le montant brut. Après il y a les installations à mettre en place, du terrassement, etc. Ça peut monter jusqu'à un million d'euros. Dire qu'il y a 400 000€ qui vont tomber comme ça, ce n'est pas vrai. Petite précision aussi pour Jean-Zay, il vaut mieux avoir un projet global parce que le lycée va avoir 2000 élèves et donc il vaut mieux avoir un plus gros projet que de mettre des rustines sur le stade.

M. Khaled LAOUITI : Mais si vous faites un projet global il faut intégrer le synthétique d'une manière ou d'une autre.

M. Sébastien MASSON : On ne vous a pas dit qu'on n'allait pas le faire. On a dit qu'on allait y réfléchir

M. Khaled LAOUITI : Il n'a pas été cité par M. le maire.

M. Sébastien MASSON : Quand c'est un projet en discussion, ça veut dire qu'on y réfléchit en fait. Ça peut venir en conclusion.

M. Khaled LAOUITI : D'accord, mais ça fait 30 ans qu'ils y réfléchissent.

M. Sébastien MASSON : Vous avez un projet qui est déjà ficelé. Avec de l'argent, dont on ne sait pas d'où il va tomber.

M. Khaled LAOUITI : Apparemment, monsieur le Maire sait qu'il va y avoir des subventions.

M. Sébastien MASSON : Ce je trouve fascinant chez vous, vous avez quand même été élu aux finances, je vous explique qu'il faut de l'argent, et bizarrement quand vous êtes dans la position, il y en a.

M. Khaled LAOUITI : Alors, monsieur ... J'ai oublié votre nom. M MASSON ? Pardon.

M. Khaled LAOUITI : Lorsque j'étais aux finances, il y avait un projet au niveau des Bords de Seine, qui était dans le programme municipal. On n'a jamais parlé de Jean-Zay. Le projet des Bords de Seine coûtait beaucoup plus cher que ce qui est en train d'être présenté. Rappelez-vous.

Si, si... Monsieur THERAULAZ peut en témoigner. Il y avait un projet au Bord de Seine. Vous n'étiez peut-être pas là, je ne sais pas, mais il y avait un projet au Bord de Seine.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : un projet pour transférer Jean-Zay au Bord de Seine ?

M. Khaled LAOUITI : Pas du tout, arrêtez avec votre ironie.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : je pose juste la question. C'était quoi ?

M. Khaled LAOUITI : C'était une base de loisirs au Bord de Seine avec un deuxième stade de foot.

Monsieur le Maire, on a fait la campagne ensemble. Il n'y avait pas un projet de base de loisirs au Bord de Seine ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Ça n'a rien à voir avec Jean-Zay

M. Khaled LAOUITI : Non, mais on parle de finances. Il n'y avait pas un projet de base de loisirs qui est tombé à l'eau ? Il y en avait un, oui ou non ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Vous savez comme moi qu'il y a des étangs à cet endroit-là et qu'on avait évoqué la possibilité de mieux organiser ce qui se passe autour de ces étangs.

M. Khaled LAOUITI : Avec un nouveau stade de foot. Monsieur THERAULAZ nous avait fait une présentation. Quelle hypocrisie autour de cette table ! On a fait campagne ensemble il nous a fait une présentation, il y avait même des terrains de volley, une aire de jeu, un terrain de foot en face de l'ancien. Il en a même parlé lors d'un conseil d'administration, à une assemblée générale, pardon, du club de foot de Dammarie. J'étais présent.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Ça veut dire qu'on a réfléchi depuis. Vous ne pouvez pas nous interdire de réfléchir.

M. Khaled LAOUITI : Vous allez réfléchir...

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : C'est vous qui faites preuve d'ironie. On la connaît d'ailleurs, ça transparaît dans toutes vos publications.

M. Khaled LAOUITI : C'est une promesse de campagne, ce n'est pas une perspective.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : ce n'est pas une promesse de campagne.

M. Khaled LAOUITI : Ce ne sera pas fait en 2025.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : On n'est pas encore en campagne. Vous l'êtes peut-être.

M. Khaled LAOUITI : Apparemment vous l'êtes.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Vous l'êtes peut-être, mais on ne l'est pas encore.

M. Khaled LAOUITI : Avec cette décision-là, de s'asseoir sur la réhabilitation partielle de Jean-Zay ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Très partielle. Soyez précis.

M. Khaled LAOUITI : partielle à 700 000€. C'est quand même assez énorme.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : On a commencé à avoir les premières études, pour présenter un projet qui tienne la route et qui tiendra compte de la situation économique dans laquelle on se trouve, puisqu'il y a le principe de réalité. Il me semble que vous avez été, pendant très peu de temps, en charge des finances.

M. Khaled LAOUITI : Un peu plus d'un an et demi.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Oui, très peu de temps.

M. Khaled LAOUITI : Vous n'étiez pas mécontent de mon travail.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : À l'échelon du temps municipal, c'est très peu de temps. Monsieur LAOUITI,

M. Khaled LAOUITI : J'avais vos félicitations à chaque fois.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Vous ne les avez plus et vous savez pourquoi. En tout cas, on va mener cette réflexion le plus sereinement possible, nonobstant vos réflexions, qui n'apportent pas grand-chose au débat, excepté de dire qu'on est des incapables, mais ça on a l'habitude, d'être traités d'incapables à longueur de vidéo.

M. Khaled LAOUITI : Quand on voit les villes sportives qui sont à côté, ce n'est pas des villes sportives, mais le minimum qu'il y a au Mée-sur-Seine et à Melun, à Dammarie en termes d'infrastructures sportives, on est mauvais.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : C'est votre appréciation. Samia a peut-être quelque chose à dire sur le sujet. Il me semble qu'elle est plus sportive que vous, mais enfin je peux me tromper.

M. Khaled LAOUITI : Vous pouvez vous tromper là-dessus.

Mme Samia GOLANO : Il faudrait compter le nombre de gymnases qu'ils ont au Mée et le nombre de gymnases qu'on a ici.

M. Khaled LAOUITI : Comme vous voulez, ils ont combien de gymnase au Mée madame GOLANO.

Mme Samia GOLANO : Un seul.

M. Khaled LAOUITI : Ils en ont un seul. A Dammarie on en a combien ?

Mme Samia GOLANO : Vous savez compter non ?

M. Khaled LAOUITI : Celui du Bois du Lys, Monsieur le Maire, personne ne l'utilise, mise à part deux associations

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Allez prendre des vidéos au Bois du Lys et puis vous les publierez, et vous verrez s'il n'y a personne.

M. Khaled LAOUITI : Vous voulez que je prenne des vidéos ? Il y a un parent d'élèves qui m'a pris en vidéo- devant le stade qui est dans un état... En deux ans, c'est devenu un champ de patates.

D'accord, on va prendre des vidéos là-bas. Si vous parlez du Bois du Lys, le stade est dans état déplorable. Il y a des questions qui ont été posées en conseil d'école.

Pourquoi nos enfants doivent se déplacer jusqu'à Jean-Zay, madame GOLANO ? pour faire du sport alors qu'on a des infrastructures à côté ? L'entretien des infrastructures, c'est le gardien qui doit le faire. Vous vous déplacerez à Jean-Zay. Voilà la réponse qui a été faite.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Ça c'est la réponse que vous rapportez, je ne sais pas qui vous l'a donné, comme toujours, entre on dit et j'ai entendu etc...

M. Khaled LAOUITI : Je crois qu'autour de cette table, il y a une personne qui participe au conseil d'école. J'ai les rapports des conseils d'école et c'est texto, ce qui est marqué dessus.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Très bien. Faites-en ce que vous voulez, comme d'habitude des publications notables.

M. Khaled LAOUITI : A un moment, Monsieur le Maire, la réalité vient face à vous, c'est tout.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : En tout cas, moi je retiens une chose, c'est que nous avons effectivement plusieurs gymnases, contrairement à des communes que vous portez au pinacle, qui ont sans doute des qualités du point de vue sportif. On a des gymnases et je vous assure que dire que le gymnase, qui est situé au Bois du Lys ne sert à rien...

M. Khaled LAOUITI : Je n'ai pas dit ça, il n'est pas utilisé par la majorité des associations, et comment déjà, ... Mme GOLANO, il y a un truc que je ne comprends pas, je crois que les collèges ont l'obligation d'avoir un gymnase...

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : M LAOUITI, c'est moi qui distribue la parole. Vous voulez poser une question à Mme GOLANO ?

M. Khaled LAOUITI : Excusez-moi monsieur le Maire, mais comment Mme GOLANO peut nous dire qu'il n'y a qu'un seul gymnase au Mée alors qu'il y a l'obligation d'avoir un gymnase accolé à chaque collège ? Il y a minimum deux collèges au Mée-sur-Seine, il y a un lycée, donc je ne pense pas qu'il y a un seul gymnase. Après, le mensonge est devenu tradition ici, il n'y a pas qu'un seul gymnase au Mée-sur-Seine. Vous pouvez aller vérifier.

Mme Samia GOLANO : Je vous interdis d'avoir ce genre de propos vis-à-vis de moi. Je vous interdis. Mensonger, et je ne sais pas quoi, vous les garder pour vous.

M. Khaled LAOUITI : Je vérifierais Mme GOLANO.

Mme Samia GOLANO : Oui, allez vérifier. Après on discutera si vous voulez.

M. Khaled LAOUITI : Si vous avez menti... C'est quoi ? C'est une menace ?

Mme Samia GOLANO : Non pas du tout.

M. Khaled LAOUITI : Si vous avez menti Mme GOLANO, j'espère que vous vous en excuserez ici.

Mme Samia GOLANO : Pas de problème j'assume, moi.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Si on devait vous demander M LAOUITI de vous excuser pour tous les mensonges que vous proférez ...

M. Khaled LAOUITI : Quel mensonge ? Quel mensonge Monsieur le Maire ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Que ce soit ici, ou que ce soit au travers de vos remarquables vidéos, on n'aurait pas fini on passerait la soirée. Alors, on va clôturer sur ce point.

M. Khaled LAOUITI : J'avais une autre question sur un autre AP-CP s'il vous plaît.

Sur le centre-ville, le marché. Vous ne pouvez pas me dire que ce n'était pas dans le programme. On devait revenir vers les habitants en fin d'année 2020. Qu'en est-il du nouveau marché sur le centre-ville ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : je ne vois pas en quoi ça a un rapport avec l'AP-CP qu'on a évoqué.

M. Khaled LAOUITI : Le marché fait-il partie du projet cœur de ville ? C'est bien une des phases du projet cœur de ville ? Pourriez-vous nous le dire ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Monsieur LAOUITI, ce n'est pas ce qu'on vous demande là. Donc, s'il vous plaît, on a déjà largement digressé.

M. Khaled LAOUITI : Pouvez-vous nous dire où on est le marché ?

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Monsieur LAOUITI, quand on aura à vous le dire, on vous le dira. Soyez un peu patient. Je sais que vous vous intéressez à tout en ce moment.

M. Khaled LAOUITI : Vous vous étiez engagés à revenir vers la population en fin d'année 2020, on est fin 2024. C'était votre engagement, ce n'était pas le mien.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : C'était le vôtre aussi à l'époque. Il est vrai que souvent, opposition varie, en tout cas dans votre cas. Monsieur BENOIST, plus sérieusement, j'espère.

M. Khaled LAOUITI : Plus sérieusement, je ne vous permets pas, Monsieur le Maire. C'est très sérieux. Les questions que j'ai posées sont très sérieuses.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Bien sûr.

M. Khaled LAOUITI : Les questions que j'ai posées sont très sérieuses.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Comme toutes vos interventions. Elles sont toutes pétries au coin du bon sens et de la volonté de contribuer au débat.

M. Khaled LAOUITI : Elles vous dérangent, peut-être, parce qu'on vous met la réalité en face.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Tout le monde est à peu près d'accord sur les sujets autour de cette table., c'est comme ça. Qu'est-ce que vous voulez...

M. Khaled LAOUITI : Je sais que vous faites des vœux communs et que vous avez des fans au niveau de l'opposition, mais ce n'est pas pour autant que je dois me taire.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Il faudrait pourtant que vous respectiez votre temps de parole.

M. Khaled LAOUITI : Il n'y a pas de temps de parole dans le règlement.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : je vous ai laissé invectiver les uns et les autres mais ce n'est pas comme ça que ça doit se passer normalement. Je

vous ai laissé faire parce que j'espérais vous faire entendre raison, mais c'est peine perdue. Maintenant je vais passer la parole à Monsieur BENOIST

M. Vincent BENOIST : Merci. Plusieurs choses d'abord. Jean-Zay, on peut avoir tous les projets qu'on veut, mais une fois qu'on établit les études sur une structure qui date du début des années 70, avec une mise en service en 1974... On en a discuté en conseil municipal, des études ont mis en lumière le fait que les structures ne pouvaient pas forcément accueillir plus que ce qui était prévu au départ.

Si les habitants de Dammarie avaient fait un autre choix en 2020, il y a quand même eu le Covid. Il y a eu quelques retards, mais il y a eu quelque chose. Ce soir, j'ai l'impression, que le temps de la campagne électorale ne correspond pas au temps administratif et on peut jouer les uns les autres les malins mais en tout cas, on est vite rattrapé par un phénomène de réalité, en l'occurrence, Jean-Zay en néant.

Après, sur le vœu commun, je vous ferai une réponse.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Il faut qu'on passe aux votes. Donc, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

M. Khaled LAOUITI : Il y a deux votes contre.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Ah, pardon, non.

M. Khaled LAOUITI : J'ai vérifié. Il y a au moins 3 ou 4 gymnases au Mée. C'est pour ça, excusez-moi, j'étais ailleurs, je vérifiais sur Google.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Allez faire des reportages au Mée. Je pense que ça peut vous distraire.

M. Khaled LAOUITI : Mme GOLANO.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Y a-t-il des abstentions ? Ne prends pas part au vote ? Merci beaucoup.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- De baisser l'autorisation de programme, les crédits de paiement et d'ajuster au centime près le Projet Cœur de Ville afin d'atteindre le montant total de l'AP.
- De clôturer l'autorisation de programme, d'enlever les crédits de paiement restants et d'ajuster au centime près la réhabilitation du complexe J. Zay. Celle-ci sera clôturée au montant de 39 151,65 €.

- D'ajuster les crédits de paiement au centime près de l'autorisation de programme de la restructuration du Centre Technique Municipal sur 2023 et 2025 afin d'atteindre le montant total de l'AP

1. 2024-092 - Vœux des groupes Dammarie Citoyenne et Dammarie ma Ville concernant le projet de loi de finances 2025 pénalisant les collectivités locales

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Donc, l'ordre du jour est clos excepté la présentation de vœux. Il n'a échappé à personne les annonces qui sont en cours sur les financements des collectivités territoriales.

Pour refaire un petit peu d'historique, la locale, j'ai reçu une proposition de vœux de la part de Monsieur BENOIST au nom de son groupe, Dammarie Citoyenne. Au même moment, on avait élaboré un vœu, en lien avec notre présence autour des élus départementaux il y a quelques jours de cela. Tout ça c'est un peu télescopé. On a échangé pour faire une proposition commune. Je vous propose Monsieur BENOIST de la présenter, puisque c'est vous qui avez peut-être le plus travaillé sur la question, et puis on le mettra aux voix ensuite.

M. Vincent BENOIST : Merci. Effectivement, le sujet est suffisamment sérieux et grave. Si on réduit, tel que ça a été annoncé dans un premier temps, à hauteur de 5 milliards et plus le temps des discussions avançait au Parlement, enfin en tout cas à l'Assemblée Nationale, on est plus proche des 7 milliards de réduction de dotation aux collectivités.

Et là encore, si on a moins de recettes ou moins de dotations, on pourra présenter les plus beaux projets qu'on veut à la population, on sera confronté à un principe de réalité. Ça crée énormément d'émoi ces réductions de dotation aux collectivités. On avait proposé un vœu qui était un peu plus étayé d'exemples, de cas concrets mais on est tombé d'accord sur ce vœu commun qui reprend tout ce qui nous semble essentiel. Donc je vais vous en faire la lecture. Monsieur LAOUITI n'y voyez pas un rapprochement avec Dammarie-Ma-Ville, le sujet est suffisamment grave pour nos collectivités.

Voici le vœu des groupes Dammarie-Citoyenne et Dammarie-Ma-Ville concernant le projet de loi de finances 2025 pénalisant les collectivités locales.

La France est confrontée depuis des années à une grave crise des finances publiques qui se traduit par un endettement de plus de 3 228 milliards d'euros. Dans ce contexte difficile pour notre pays, le gouvernement a probablement décidé que les collectivités territoriales contribueront à un effort via une baisse de leur dotation. La région Ile de France verra ses ressources amputées de plus de 200 millions pour l'année à venir. Le département de Seine-et-Marne, de 70 millions

d'euros et les communes et EPCI, donc les agglomérations de notre département, se verront amputées d'au moins 12 millions d'euros.

Si chacun perçoit la nécessité de réduire le poids de la dette publique en France, il est inacceptable et dangereux pour l'avenir de réduire l'action publique locale à une simple ligne budgétaire. Les collectivités territoriales sont pleinement ancrées et mobilisées dans la gestion des besoins du quotidien de nos concitoyens à travers l'ensemble des services de proximité comme la petite enfance, l'école, la culture, le sport, l'aménagement du territoire, l'action sociale. Ces actions garantissent la cohésion sociale et territoriale de la nation et le lien démocratique unit nos collectivités à notre République. Il ne peut être admis qu'en la matière, l'autocratie comptable tend à oublier les fondements de notre pays. Le service public n'est pas un luxe, c'est le patrimoine commun de la nation. Nous rappelons le rôle d'investisseurs publics, de premier rang que sont les collectivités locales, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

Nous assistons aujourd'hui à une dérive étatique, purement comptable, qui n'est que la démonstration d'une sous-estimation du rôle essentiel de nos collectivités. Dans ce contexte, nous souhaitons mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

Plutôt que de couper les moyens des communes, départements et régions, il nous paraît essentiel de redonner de la capacité d'agir en simplifiant leurs actions collectives et entamer un nouvel acte de décentralisation majeure, permettant à chacun de clarifier les compétences et les responsabilités des différents niveaux de collectivité. Il s'agirait là, de renforcer et redonner la place qu'il mérite au service public local, afin que chaque citoyen puisse se sentir pleinement appartenir à la communauté nationale, garant de l'unité territoriale et de l'égalité républicaine. C'est pour toutes ces raisons que la ville de Dammarie-les-Lys s'oppose au projet de loi de finances 2025, qui ne fera qu'aggraver les fractures territoriales, demande à ce que la dotation globale de fonctionnement garantisse réellement le fonctionnement des missions transférées par l'Etat aux collectivités, notamment en période d'inflation, demande un renforcement du rôle des collectivités territoriales à travers une simplification de leurs démarches et une clarification de leurs compétences afin de rendre utile et pertinente l'action publique locale pour chacun de nos concitoyens. Je laisse le maire procéder au vote.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Chacun peut évidemment s'exprimer s'il le souhaite. Je pense que ça représente une bonne synthèse de la situation et ça me paraît tout à fait légitime de s'exprimer dans ce sens-là. Après, il y a toujours loin des vœux jusqu'à la réalité, mais je pense qu'il y a quand même

beaucoup d'élus locaux qui sont mobilisés sur cette question. Pour parler d'une collectivité que je connais bien également, la région Ile-de-France, qui est moins 200 millions.

Le montant est colossal. Il va probablement être proposé en débat d'orientation budgétaire de ne plus traiter certaines compétences facultatives. Par exemple, le secteur du logement est un secteur facultatif pour la région. Quand on dit facultatif, on a tendance à imaginer qu'il s'agit du superflu, mais en fait c'est juste facultatif du point de vue du code des collectivités territoriales.

Bien sûr, les collectivités ne vont pas disparaître, mais je pense qu'il va falloir sérieusement se poser des questions. C'est juste une réflexion personnelle, mais quand on parle de 60 milliards et qu'on compare au montant global de la taxe d'habitation, on est dans les mêmes ordres de grandeur. Je ne dis pas qu'il faut en tirer une conclusion, mais je veux simplement attirer l'attention sur le fait qu'actuellement l'Etat, il faut aussi être objectif, compense dans une certaine mesure, même si ce n'est pas suffisant, la taxe d'habitation. Je ne suis pas en train de dire, qu'il faut remettre la taxe d'habitation parce que ça de toute façon, ce sera impossible, mais en revanche, il faut se poser la question d'une ressource qui soit pérenne et équitable pour les collectivités territoriales.

C'est le premier point et le deuxième qui est très bien souligné dans le vœu, c'est l'organisation générale des collectivités territoriales. On sait très bien que, pour des tas de raisons, l'étanchéité entre les compétences des uns et des autres, avec la clause de compétences générales, au fond, elle est théorique et sur bien des sujets, on voit qu'on est plusieurs à s'occuper des mêmes choses.

Ça génère deux choses : D'abord du surcoût, et deuxièmement de la désorganisation parce qu'il faut consulter les différents étages successivement et les allers-retours, évidemment, ça rallonge les temps de réalisation. Je crois qu'on ne peut plus faire l'économie de cette réflexion. C'est le législateur qui doit le faire, mais on peut donner notre sentiment et le relayer auprès de ceux qui seront amenés à décider.

Un vœu, ça se vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Eh bien vous voyez qu'on arrive, de temps en temps, à obtenir l'unanimité autour de ce conseil municipal. Merci. Je vous souhaite une bonne soirée ou ce qu'il en reste.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- D'adopter le vœu relatif au « projet de loi de finances 2025 pénalisant les collectivités territoriales » tel que présenté en annexe.

La séance est levée à 20h51.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATAIL



Le Secrétaire de Séance

Victor GUERARD